



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 24/03/2022

### **PRESENTS**

C. BORÉ - M. DELOUZILLIERES - F. ALINE - A. GOUBIN - C. GOULESQUE - N. GUENAUT  
- C. MOREAU – C. PAIN – P. CORNUAULT – J. FERMENT – F. GROUSSET – F. LECAMP – M. NEMMES - J. PELICOT – L. QUITTET – M. SABATIER

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION**

B. ROBBE pouvoir à L. QUITTET  
M-O MECHIN pouvoir à F. LECAMP  
J-B MENORET pouvoir à C. BORÉ

Approbation du compte rendu précédent à l'unanimité.

Madame le Maire propose de désigner Madame Martine DELOUZILLIERES comme secrétaire de séance, l'ensemble du conseil municipal approuve.

### **I. AFFAIRES GENERALES**

#### **1) Installation d'un nouveau conseiller municipal – modification du tableau du conseil municipal**

Par lettre en date du 3 mars 2022, Monsieur TRAVERS Laurent a présenté à Madame le Maire sa démission de ses fonctions de conseiller municipal de la commune de Saint Antoine du Rocher.

Cette décision, motivée par des raisons personnelles, revêt un caractère définitif, il convenait dès lors de recompléter le conseil municipal dans les conditions prévues à l'article L.270 du code électoral.

Considérant que le remplacement des conseillers municipaux comporte un caractère automatique pour les communes de plus de 1000 habitants en vertu de la loi, le siège vacant est ainsi attribué de plein droit en fonction du positionnement des candidats qui figuraient sur les listes conduites aux élections municipales de 2020. La candidate suivante, Madame Suzel ROUMEAS a également présenté sa démission de ses nouvelles fonctions par une lettre en date du 8 mars 2022.

Le candidat suivant est Monsieur Patrick CORNUAULT, son investiture au sein de l'assemblée municipale ne nécessite pas de formalité particulière autre que la modification de l'ordre du tableau de composition du conseil municipal, annexé à la présente délibération.

- Le conseil municipal **Prend acte** de l'installation de Monsieur Patrick CORNUAULT dans ses fonctions de conseiller municipal de la commune de Saint Antoine du Rocher ;
- **Et consigne par conséquent** la modification de l'ordre de composition du conseil municipal conformément au tableau annexé à la présente délibération.

#### **2) Modification de la composition des commissions communales**

Consécutivement à la démission de Monsieur Laurent TRAVERS de ses fonctions de conseiller municipal de la commune de Saint Antoine du Rocher et à l'installation de Monsieur Patrick CORNUAULT, il convient de procéder à des modifications au sein des commissions municipales selon les souhaits de ce dernier.

- Le conseil municipal décide de nommer Monsieur Patrick CORNUAULT membre des commissions communales suivantes et de mettre à jour le tableau des commissions :
  - commission Bâtiments Assainissement Sécurité
  - commission Urbanisme
  - commission Voirie - Espace Verts - Environnement
  - commission de pilotage assainissement

#### **3) Désignation d'un nouveau délégué aux syndicats intercommunaux**

Pour faire suite à la démission de Monsieur Laurent TRAVERS, il doit être procédé à l'élection d'un nouveau délégué pour le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) et pour le syndicat affluents Nord Val de Loire (ANVAL).

Monsieur Patrick CORNUAULT propose sa candidature au titre de membre titulaire pour les deux syndicats nommés ci-dessus.

Après avoir procédé au vote, le conseil municipal, désigne à l'unanimité Patrick CORNUAULT :

- titulaire du SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SIAEP)
- titulaire du SYNDICAT AFFLUENTS NORD VAL DE LOIRE (ANVAL)

#### 4) **Délibération de principe sur la reprise de la cantine et de la garderie par la mairie**

Les membres du CPE ont annoncé à la mairie et à leur personnel qu'ils avaient l'intention de cesser dans les prochains mois, la gestion de la cantine et de la garderie et de modifier les statuts de l'association en APE. Je vous demande, dans le cadre d'une délibération de principe, de bien vouloir vous positionner sur la reprise de ces activités, et de m'autoriser le cas échéant à signer tous les documents liés à ce dossier.

La reprise de la cantine et de la garderie donnerait lieu à la signature d'une convention et par la suite le conseil municipal devrait se prononcer sur les tarifs que la commune pratiquerait.

## II. FINANCES

### 1) **Approbation des comptes de gestion du receveur du budget principal et du budget assainissement 2021**

- Le conseil municipal, considérant que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité de la commune, approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur du budget principal 2021.
- Le conseil municipal, considérant que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité de la commune, approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur du budget assainissement 2021.

### 2) **Approbation des comptes administratifs 2021 des budgets : principal et assainissement**

Le conseil municipal, prend connaissance des résultats de l'exercice 2021 du budget principal.

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

#### **Section de fonctionnement :**

dépenses:	1 294 628.76 €
recettes:	1 414 802.01 €
soit un excédent 2021 de	120 173.25 €

#### **Section d'investissement :**

dépenses:	331 867.00 €
recettes:	366 762.96 €

soit un excédent 2021 de 34 895.96 €

Le conseil municipal, prend connaissance des résultats de l'exercice 2021 du budget assainissement.

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants:

#### **Section d'exploitation:**

dépenses:	189 020.86 €
recettes:	152 098.88 €

soit un déficit 2021 de: 36 921.98 €

#### **Section d'investissement:**

dépenses:	55 383,60 €
recettes:	80 652.00 €

soit un excédent 2021 de 25 268.40 €

Après présentation des comptes et selon L'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire sort de la salle pour que le conseil puisse procéder au vote des comptes administratifs.

F. GROUSSET, adjoint aux finances prend alors la présidence de la séance pour le vote des comptes administratifs.

- Le conseil vote à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget principal.
- Puis le conseil vote à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget assainissement.

### 3) Affectation des résultats 2021 pour les budgets : principal et assainissement

- Sous la présidence de Madame le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de l'affectation des résultats 2021 du budget principal comme suit :

#### FONCTIONNEMENT :

DEPENSES 2021 :	1 294 628.76 €
RECETTES 2021 :	1 414 802.01 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2021 :	120 173.25 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2020 :	185 369.55 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE :	305 542.80 €

#### INVESTISSEMENT :

DEPENSES 2021 :	331 867.00 €
RECETTES 2021 :	366 762.96 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2021 :	34 895.96 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2020 :	94 234.10 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT CUMULE :	59 338.14 €
RESTES A REALISER DEPENSES :	67 005.39 €
RESTES A REALISER RECETTES :	61 253.67 €

- L'excédent de fonctionnement de 305 542.80 € est affecté comme suit :

Section de fonctionnement : article R 002 :	125 542.80 €
Section d'investissement : article 1068 :	180 000.00 €

Déficit d'investissement reporté à l'article D 001 : 59 338.14 €

- Sous la présidence de Madame le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de l'affectation des résultats 2021 du budget assainissement comme suit :

## **FONCTIONNEMENT :**

DEPENSES 2021 :	189 020.86 €
RECETTES 2021 :	152 098.88 €
DEFICIT D'EXPLOITATION 2021:	36 921.98 €
EXCEDENT D'EXPLOITATION 2020 REPORTE :	4 004.66 €
DEFICIT D'EXPLOITATION CUMULE :	32 917.32 €

## **INVESTISSEMENT :**

DEPENSES 2021 :	55 383.60 €
RECETTES 2021 :	80 652.00 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2021 :	25 268.40 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2020 REPORTE :	151 797.65 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT CUMULE :	177 066.05 €
RESTES A REALISER DEPENSES :	0 €
RESTES A REALISER RECETTES :	0 €

### Section d'investissement :

article 001 en recette : 177 066.05 €  
article 1068 en recette : 0 €

### Section d'exploitation :

article 002 en dépense : 32 917.32 €

#### **4) Subventions aux associations**

Madame GOUBIN Alexandra, adjointe en charge de la commission associations, sports et cohésion sociale, a rencontré les membres des associations sollicitant une subvention de la commune. Madame le Maire présente le tableau récapitulatif de l'ensemble des demandes et les montants retenus par la commission et précise que sur les 2000 € accordés à l'association les Amis de la Grenouillère, 1000 € seront versés uniquement sur présentation d'une facture d'achat de poissons.

- Le conseil vote à l'unanimité le tableau des subventions pour les associations.

#### **5) Subvention exceptionnelle en cas de location de la salle des 4 VENTS par une association de la commune**

Madame le Maire propose d'attribuer, en cas de location de la salle des 4 vents au cours de l'année 2022, une subvention exceptionnelle pouvant atteindre un maximum de 500€ en fonction du coût de la location, aux associations de la commune qui en feront la demande. La somme de 1000 € sera inscrite à l'article 6574 du budget principal 2021.

- Le conseil vote à l'unanimité la subvention exceptionnelle.

#### **6) Participation pour le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté**

Le RASED (convention signée avec la ville de St Cyr sur Loire) constitue un dispositif complémentaire qui accroît les possibilités d'intervention des équipes pédagogiques. L'Etat prend à sa charge les dépenses de rémunération des personnels et les communes assurent les dépenses de fonctionnement. Le montant de la participation est fonction de l'effectif de l'école multiplié par un prix unitaire fixé à 1.50€.

Pour l'année scolaire 2021-2022, le montant s'élève à 280.50€.

- Le conseil municipal vote à l'unanimité la participation au RASED

### 7) Taux d'imposition 2022

Depuis 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes mais par l'Etat. En contrepartie, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département (16.48%) est transféré aux communes. Le taux de référence de TFPB de la commune a donc été fixé à 36% en 2021 (le taux communal 2020 : 19.52 % + le taux départemental 2020 : 16.48 %).

- Pour 2022, en raison de l'augmentation de la valeur locative, le conseil municipal a décidé de maintenir les taux de 2021 soit 36% pour la TFPB et 54.26% pour la TFPNB.

### 8) Vote du budget primitif principal 2022

- Le conseil municipal après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité**, le budget primitif principal 2022 qui s'équilibre :

en dépenses et en recettes de fonctionnement à 1 646 813.14 €

et en dépenses et en recettes d'investissement à 1 615 444.32 €

### 9) Vote du budget primitif assainissement 2022

- Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité le budget assainissement 2022 qui s'équilibre :

en dépenses et recettes d'exploitation à 233 318.62€

et en dépenses et recettes d'investissement à 239 398.56€

- décide à l'unanimité de ne pas pratiquer le rattachement des charges et produits à l'exercice 2022 pour le budget assainissement M49.

### 10) Modification des tarifs du cimetière à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022

Nous nous sommes aperçus que les tarifs concernant les superpositions ne nécessitent pas que l'on y associe une durée. Je vous propose donc la nouvelle grille des tarifs du cimetière comme suit ci-dessous :

Concession 15 ans	150 €
Concession 30 ans	300 €
Superposition	100 €
Colombarium 15 ans	300 € l'urne
Urne supplémentaire 15 ans	150 €
Colombarium 30 ans	600 € l'urne
Urne supplémentaire 30 ans	300 €
Terrain nu pour cave-urne pour 15 ans	150 €
Terrain nu pour cave-urne pour 30 ans	300 €
Cave-urne 15 ans	400 €
Urne supplémentaire cave-urne 15 ans	80 €
Cave-urne 30 ans	800 €
Urne supplémentaire cave-urne 30 ans	150 €
Dispersion des cendres dans jardin du souvenir	30 €
Scellement d'une urne sur une tombe	80 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver les nouveaux tarifs du cimetière à compter du 1er avril 2022.

### III. URBANISME

#### 1) Droit de préemption urbain

Présentation des dossiers pour lesquels la mairie n'a pas exercé le DPU :

Vendeur	Parcelle	Superficie	Adresse du bien	Prix de vente	Acquéreur
Consorts BROSSARD	C 536 C 537	1603 m <sup>2</sup>	5, rue des Ecoles	200 000€	M. BOUDET et Mme JOSEPH
M. TOFFOLI et Mme BRUNO	C 1694	731 m <sup>2</sup>	9, impasse de la Paille	250 500€	Mme BARRAUD Maéva

### IV. DIVERS

#### A. GOUBIN

- Conseil des jeunes le 25 février : préparation des projets de l'année notamment le projet graff en juillet au city stade. Le prochain conseil des jeunes aura lieu le vendredi 8 avril.
- Participation avec Catherine MOREAU à l'assemblée générale du comité des Fêtes le 25 février.
- Commission Sports et associations pour attribuer des subventions le jeudi 3 mars.
- Syndicat Intercommunal de Gendarmerie : le budget sera voté demain soir.
- Conseil municipal des enfants le jeudi 17 mars avec délégués et suppléants : un mot à destination des adultes au sujet de la sécurité aux abords de l'école, a été rédigé. Monsieur NIVELLE de la NR était présent et a réalisé un article sur le banc de l'amitié.
- Assemblée Générale des amis de la Grenouillère samedi 19 mars.
- Lâcher de truites au plan d'eau samedi 26 mars par les amis de la Grenouillère.

#### C.BORÉ

- Pour faire suite à la démission de Monsieur Laurent TRAVERS, QUID du conseiller communautaire, Patrick CORNUAULT devient conseiller.
- Concernant le repas des anciens, beaucoup d'entre eux sont déçus qu'il n'y ait pas de repas. Propose d'offrir des bons d'achat à la place des colis.
- Remarque qu'il y a trop de publicité sur la page « Bien vivre à Saint Antoine », la gestion est à revoir.
- Cela fait 2 ans que la nouvelle équipe est en place, il serait temps d'informer les Rocantoniens et Rocantoniennes de ce qui a été réalisé. Madame le Maire précise qu'un bulletin municipal est en gestation.

#### P.CORNUAULT

- Précise qu'il ne sera pas présent au prochain conseil et s'en excuse, il avait pris d'autres engagements avant la démission de Monsieur Laurent TRAVERS.

#### M. NEMMES

- A assisté à la réunion mobilité solidaire qui n'a pas rencontré un grand succès : 2 personnes présentes dont un chauffeur en la personne d'Elisée RAMOND. Pour le moment 4 personnes de la commune utilisent ce service, information à remettre dans le prochain FLASH. Fabrice LECAMP propose de mettre un papillon sur le FLASH pour que les administrés le détachent.
- Propose de créer une commission sur les autres moyens de locomotion comme stop pouce, le système à Amboise fonctionne bien.

#### A. FLORENCE

- Penser à adresser des remerciements pour ceux qui ont fait des dons pour les Ukrainiens, demande un petit bilan sur ce qui a été donné et si des familles sont déjà sur la commune, car les familles prêtes à accueillir, n'ont pas encore eu de nouvelles de la Préfecture.

#### J. PELICOT

- Informe que le SATESE a pu procéder à l'affectation des résultats 2021 et voté le budget 2022 mais n'a pas été en mesure de voter le compte de gestion et compte administratif.
- Le SATESE a lancé une démarche RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations)

#### N. GUENAUULT

- Informe le conseil municipal de sa participation au conseil syndical de l'ANVAL qui s'est tenu ce même jour à 18h et dont l'ordre du jour concernait l'approbation des comptes 2021 et le vote du budget primitif 2022. Elle indique que les membres du comité syndical ont adopté un budget 2022 en équilibre en dépenses et en recettes avec 934 527.70€ en fonctionnement et 55 406.89€ en investissement. N. GUENAUULT fait remarquer que les dépenses d'entretien de terrain et de voiries aux abords des affluents relèvent malheureusement de la section de fonctionnement, ce qui ne permet pas un remboursement de la TVA. Les travaux réalisés sont : restauration de la morphologie, restauration de la continuité écologique, lutte contre la jussie et la ripisylve, études Bédoire et Petite Gironde. Aucune dépense n'est prévue sur Saint Antoine du Rocher en 2022. N. GUENAUULT précise que la participation financière des EPCI pour l'exercice 2022 est identique à 2021, soit un montant total de 180 000€ dont 34 910€ pour la Communauté de communes Gâtine-Racan.
- Des supports de communication, type kakémono roll up, ont été réalisés par l'ANVAL afin d'expliquer l'action du syndicat et peuvent être mis à la disposition des collectivités qui en feront la demande. Madame le Maire demande à Mme GUENAUULT de solliciter le prêt pour l'inauguration de l'Espace de Loisirs du Plan d'eau de la Grenouillère qui aura lieu le 29 avril prochain.

#### C. MOREAU

- Invitation Espace loisirs de la Grenouillère le 29/04 à 18h : discours puis cocktail (Barnums à monter).

#### F. GROUSSET

- Dit que nous avons été informés et relancés par la Préfecture, du recensement des oiseaux détenus par toute personne en vue de la prévention et de la lutte contre la grippe AVIAIRE. Cela concerne toute personne ayant des poules, canards ... et oiseaux domestiques. Un formulaire est disponible en mairie et sur le site internet de la commune.

Prochain conseil le 28 avril 2022 à 20h30

Fin du conseil 22h20